



SYNDICAT NATIONAL CFTC

Finances Publiques

Section du Pas de Calais



Pouvoir s'opposer, Toujours proposer.

Comité Technique Paritaire Local du 5 janvier 2010

Trésorerie Générale du Pas de Calais

① Modification des horaires d'ouverture à la trésorerie d'Hénin-Beaumont

Anciens horaires :

du lundi au vendredi :

de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 30

soit 25 heures d'ouverture hebdomadaire au public

Nouveaux horaires :

du lundi au vendredi :

de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 15

soit 31 h 15 heures d'ouverture hebdomadaire au public

Une fois de plus, il s'agit là d'un dommage collatéral provenant de la création des S I P. Nos collègues d'Hénin-Beaumont apprécieront particulièrement d'être ouvert au public 6 heures 15 de plus par semaine, avec le même manque de personnel et des tâches de plus en plus nombreuses.

Nous avons de plus interrogé la Direction sur le suivi qu'elle a donné à la pétition formulée par l'ensemble du personnel de la Trésorerie d'Hénin-Beaumont. Ce document alertait la direction sur des points importants concernant la sécurité des agents, les conditions de travail. Cette pétition a été remise à la Direction début décembre 2009. Le personnel attend encore et toujours une réponse de la Direction, et il risque de l'attendre encore longtemps !

Nous avons voté CONTRE la modification des horaires d'ouverture à la trésorerie d'Hénin-Beaumont

2 O R E

CFTC DGFIP 62 n'a pas participé aux débats du point 2 de l'ordre du jour du CTPL du 5 janvier 2010 et s'est donc retirée provisoirement de la réunion de ce C T P L.

Débats, quels débats ? Il n'y a rien à attendre, rien à espérer, rien à négocier. Tout est déjà terminé pour ce qui concerne les suppressions d'emplois dans notre département. Le simple fait d'être présent au cours de ces débats reviendrait pour nous à les cautionner.

Nous avons boycotté le C T P L du 17 décembre 2009 pour laisser à l'administration l'entière responsabilité des suppressions d'emplois dans notre département. Il s'agit de supprimer 35 emplois sur l'ensemble de la direction des finances publiques du Pas de Calais, soit 19 emplois pour la filière fiscale et 16 emplois pour la filière gestion publique.

L'Outil de Répartition des Emplois, c'est faire toujours plus avec toujours moins de moyens. Pour nous, l'ORE est un outil injuste et totalement imparfait, qui sert uniquement à Restreindre les Emplois et non pas à les Répartir. Le mode de fonctionnement de l'ORE est totalement opaque. A force de supprimer des emplois, certains postes sont au bord de l'asphyxie. Il faut être clair. Nous sommes arrivés à l'extrême limite de ce qui est supportable. Nos collègues doivent effectuer des tâches de plus en plus nombreuses et voient en même temps les effectifs diminuer comme une peau de chagrin. Trop, c'est trop. Ils n'en peuvent plus.

Concernant l'O R E par postes comptables, un tableau nous a été remis par la direction, il est consultable depuis le site de CFTC DGFIP 62. Une déclaration commune CFTC / FO est également en ligne sur notre site.

3 D D F I P : présentation des règles de vie, information sur les horaires variables et R T T.

La direction nous a remis un document de 31 pages concernant la présentation des règles de vie dans la nouvelle direction des finances publiques (document accessible depuis notre site internet) . Pour ce qui est des horaires, le document prévoit de donner à chaque agent le choix de ses horaires journaliers de travail au regard de ses besoins personnels, sous réserve des nécessités de service. Il donne la possibilité à chacun de choisir quotidiennement ses heures d'arrivée et de départ à l'intérieur de plages horaires de début, de milieu et de fin de journée, dites plages variables.

En revanche, tous les agents doivent être présents pendant des périodes de temps, dites plages fixes, situées entre les plages variables du matin, de midi et du soir. Il permet d'accomplir, dans certaines limites, un temps de travail supérieur ou inférieur à la durée normale.

Concernant les agents de catégorie B et C de la Trésorerie Générale, un nouveau règlement des horaires variables est applicable à compter du 1^{er} janvier 2010. Le dépouillement du vote des agents concernés n'est pas encore terminé.... En fait, on applique un règlement sans savoir quel règlement ! Pour nous, il s'agit bien là, une fois de plus, de mettre « la charrue avant les bœufs »

④ Présentation de la circulaire sur les réunions conjointes de C T P

La direction nous informe que le décret 2009-909 du 29 juillet 2009 prévoit la réunion conjointe de CTP de services déconcentrés relevant du même ministère. La réunion du CTP permettra l'examen de questions communes aux services déconcentrés.

Ces réunions conjointes seront à l'initiative du Trésorier Payeur Général et du Directeur des Services Fiscaux. Une présidence commune n'est pas prévue, il s'agira d'une présidence tournante. Selon ce document, le président doit convoquer les membres du CTP 15 jours avant la date de réunion. De plus, les documents de travail doivent parvenir aux organisations syndicales 8 jours avant la date de la réunion.

Nous en prenons acte. Souvent, dans un passé très très récent, nous avons été convoqués quelques jours avant la date de la réunion (et non pas 15 !!) et les documents de travail avaient été envoyés quelques jours, voir quelques heures avant la réunion, quand ils ne sont pas remis au cours même de la réunion. Il ne s'agit pas là de vœux pieux de la direction, mais d'un engagement formel qu'elle prend. Nous lui en savons gré, et nous saurons bien évidemment nous en souvenir.

Vos représentant(e)s CFTC DGFIP 62 au comité technique paritaire local

Anne-Laure HOUSTON

Titulaire

S I P de Calais

Martine HENNEQUIN

Experte

Trésorerie Générale

Jean-François HENEMAN

Expert

Recette des Finances

Gabriel GAILLARD

Titulaire

Recette des Finances

CFTC DGFIP 62 vous souhaite une Excellente Année 2010



Le syndicat CFTC Finances Publiques

vous informe

vous accompagne

vous défend



Syndicat National CFTC DGFIP, section du Pas de Calais
Trésorerie d'Arras, 62 Rue des trois visages, BP 934 62034 ARRAS CEDEX
<http://062.cftc-tresor.fr>
CFTC : le syndicat constructif